

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 23 JUIN 2011

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 23 juin 2011 à 19h00 en la salle des fêtes de Camps-en-Amiénois, sous la Présidence d'Alain Desfosses.

Etaient présents :

Délégués titulaires : M Blarel, M Boderau, Mme Boignet, Mme Bon, M Bosredon, M Brosniowski, Mme Carpentier, M Caux, M Céliste, Mme Chelle-Poiret, M Damonville, Mme De Saint Germain, M Delcourt, M Delezenne, M Démarquet, M Demonchy, M Desfosses, M Desmarest, M Devienne, M Dewaele, M Doinel, M Dubos, M Duneufgermain, M Dussuelle, M Favresse, M Fleury, M Formet, M Froidure, M Goethals, M Guilbert, M Hébert, M Hiesse, M Iriarte Arriola, M Labesse, Mme Lamory, M Lefebvre JL, M Lefeuvre, M Leroy, M Magnier, M Marié, M Morain, M Mouton, M Périmony, M Quillent M, M Saelens, M Stoter, M Turlot, Mme Van Dycke, Mme Vasseur.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leur titulaire : M Delva (suppléant de M Louart), Mme Duboelle (suppléante de M Têtu), M Espargilière (suppléant de M Guérin), M Franchois (suppléant de Mme Calippe), M Laspeyres (suppléant de Mme Michaux), M Lefebvre J. (suppléant de M Deneux), M Lenoel (suppléant de M Cosette), M Watelain (suppléant de M Caudron).

Etaient absents ou excusés : M Berthe, M Brussart, M Colin, M De Franssu, M Delaire, M Despreaux, M Dutitre, M Géraux, M Leclercq J, M Leclere, M Lesur, M Mille, M Nédélec, M Quillent JC, M Snauwaert, M Soumillon, M Trabouillet, M Vandromme, Mme Avelange, Mme Genty, Mme Hénon, Mme Leclercq G, Mme Palpied, Mme Priez.

Délégués suppléants présents : M Beuvrier, M Kasimirczak, M Leullier, Mme Pertrissard.

Etait également présent Jean-Pierre Toureille, trésorier.

Secrétaire de séance : Jean-Marie Turlot.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 13 avril 2011
2. Approbation du compte rendu du 27 avril 2011
3. Direction
 - 3.1. Innovation Santé Autonomie
 - 3.2. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale
 - 3.3. Bail de location du « Trianon »
4. Finances/Budget
 - 4.1. Budget principal : délibération modificative de crédits n°1
 - 4.2. Suppression de l'APCP Travaux érosion
 - 4.3. Modification de l'APCP Equipement Aquatique
5. Tourisme
 - 5.1. Convention de gestion, d'entretien et de suivi des itinéraires de randonnée entre le Département de la Somme et la CC SOA : avenant n°1
 - 5.2. Prix de vente des pochettes de randonnée du Conseil Général
6. Service d'aide à domicile
 - 6.1. Admissions en non valeur
7. Culture
 - 7.1. Bibliothèque tête de réseau : fonds de concours 2010

8. Equipement aquatique
 - 8.1. Procédure de consultation pour le choix de l'architecte
9. Voirie
 - 9.1. Fonds de concours
10. Informations
 - 10.1. Attribution de subventions
 - 10.2. Marché attribué
11. Questions diverses
12. Lieu du prochain conseil communautaire

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance. Il rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente.

Le Président remercie Linda BON, maire de Camps-en-Amiénois, d'accueillir le Conseil Communautaire dans sa nouvelle salle et invite l'assemblée à avoir une pensée pour Pierre Buchart, ancien Maire de la commune, qui était à l'origine de ce projet de salle ainsi que pour André Girard, délégué suppléant de la commune de Saint-Germain-sur-Bresle, décédé récemment. L'Assemblée observe une minute de silence en leur mémoire.

Il invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Jean-Marie Turlot, commune de Montagne-Fayel, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

Le Président informe l'assemblée d'une modification de l'ordre du jour de la séance, en proposant l'ajout d'un point supplémentaire : constitution d'un groupement de commandes pour le choix de la maîtrise d'œuvre qui sera chargée de la réhabilitation du cinéma « le Trianon ».

1. Approbation du compte-rendu du 13 avril 2011

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le compte rendu du conseil communautaire du 13 avril 2011 portant sur le choix du lieu d'implantation du futur équipement aquatique. Il précise qu'une correction a été apportée : Jacques Lefebvre, suppléant de la commune de Meigneux, apparaissait comme délégué titulaire au lieu de délégué suppléant.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu du 27 avril 2011

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du conseil communautaire du 27 avril 2011 concernant le vote du budget 2011. Jean-Luc Lefebvre, commune d'Airaines, précise que les représentants de sa commune ont voté contre le budget « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères », plus précisément contre l'augmentation, et non contre l'affectation de résultat 2010.

Serge Zacharewicz, directeur général des services, explique qu'à l'écoute de l'enregistrement, les représentants de la commune d'Airaines ont voté contre l'affectation du résultat et qu'il est un peu tard pour revenir sur le vote.

Le Président propose à l'Assemblée de prendre note de cette remarque.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3. Direction

3.1 - Innovation Santé Autonomie

Le Président rappelle à l'Assemblée que le Pôle d'Excellence Rurale (P.E.R.) Innovation Santé Autonomie du Grand Sud Ouest Amiénois, labellisé par décret du 1^{er} ministre du 29 décembre 2010, est entré

progressivement dans sa phase opérationnelle. L'association ISA, porteuse du PER, a récemment été constituée. Les membres de cette association sont :

- les communautés de communes de la Région de Oisemont, du Canton de Conty et du Sud Ouest Amiénois,
- l'Etablissement Public Intercommunal de Santé du Sud Ouest Somme EPISSOS (regroupant les EHPAD de Poix de Picardie, Oisemont, Airaines, les ESAT de Poix de Picardie et d'Airaines le foyer de vie de Frocourt),
- le CCAS d'Hornoy le Bourg,
- les députés du territoire,
- des représentants du milieu médical et paramédical (constitués en association ISAMED 80),
- des représentants des clubs des aînés du territoire,
- de personnalités qualifiées,
- des représentants d'associations tels :
 - L'association des anciens de l'Ouest d'Amiens
 - L'association des diabétiques de la Somme
 - L'association France Alzheimer
 - L'ADAPEI 80
 - La mutuelle de la Somme

L'esprit du Pôle d'Excellence Rurale visant à offrir des services innovants à sa population, l'association ISA a souhaité s'ouvrir au plus grand nombre et notamment à la société civile.

Le Président souligne que dans sa séance du 10 juin 2011, l'Assemblée Générale ISA a élu son bureau qui se compose ainsi :

- Président : Jérôme Bignon, Député.
- Vice-présidents : Jean-Luc Lefebvre, Dr Patrice Nougain (Président de l'Association ISA MED), Francis Meyer (Président du club des aînés de Poix de Picardie)
- Secrétaire : Marc Dewaele
- Secrétaire adjoint : Blandine Guidé (Infirmière à Fluy)
- Trésorier : Jean-François Corniquet (Vice-président de la CC du Canton de Conty)
- Trésorier adjoint : Dr Nicolas Capon

Il informe l'Assemblée que la signature de la convention « Cadre » est fixée au 1^{er} juillet 2011 à 17H45 à la CCSSOA en présence du Préfet de Région et propose à l'Assemblée une présentation des projets inscrits dans le Pôle d'Excellence Rurale.



LE PER UN OUTIL DE PROJETS POUR NOTRE TERRITOIRE



LE PER UN OUTIL DE PROJETS POUR NOTRE TERRITOIRE

DES OBJECTIFS MAJEURS

- Assurer le maintien de la personne âgée à son domicile
 - ✓ mise en place d'un SAVD
 - ✓ adapter le logement
 - ✓ réalisation de 15 logements innovant
 - ✓ développer la domotique
 - ✓ mettre en place un dossier unique médico-social

- Développer et maintenir des lieux de soins de proximité:
 - ✓ Airaines
 - ✓ Hornoy le Bourg
 - ✓ Moliens Dreuil
 - ✓ Poix de Picardie
 - ✓ Quevauvillers

LE PER UN OUTIL DE PROJETS POUR NOTRE TERRITOIRE


DES OBJECTIFS MAJEURS

- Développer les capacités d'accueil du territoire
 - ✓ Création d'une unité de soins de suite et de réadaptation (SSR)
 - ✓ Développement d'unités d'accueil pour personnes souffrant de pathologie Alzheimer ou assimilées
 - ✓ Mise en place d'une Halte Répét Itinérante

LE PER UN OUTIL DE PROJETS POUR NOTRE TERRITOIRE

DU MAINTIEN A DOMICILE A LA MOBILITE

- Les objectifs précédant concourent au maintien à domicile de la personne âgée ou fragilisée.
- Les besoins en déplacement des personnes âgées portent sur l'accès aux pôles structurants qui concentrent, commerces, services de santé, activités diverses.
- La mobilité élément de rupture de l'isolement social



**LE PER UN OUTIL DE PROJETS
POUR NOTRE TERRITOIRE**


PLATE FORME DE MOBILITE

➤ Ses objectifs :

- ✓ assurer le déplacement en milieu rural
- ✓ permettre au tout public d'accéder aux pôles structurant :
 - Personnes âgées ou fragilisée
 - Jeunes en voie d'insertion ou de formation
 - Demandeurs d'emplois
 - Travailleurs non pourvus de moyen de déplacement
 - Personnes à mobilité réduite

➤ Ses moyens:

- ✓ Plate forme dématérialisée de covoiturage
- ✓ Prêt de cycles propres
- ✓ Mise en place d'un TAD appuyé sur un service de transports scolaires



**LE PER UN OUTIL DE PROJETS
POUR NOTRE TERRITOIRE**

PLATE FORME DE MOBILITE

➤ Un outil de complémentarité :

- ✓ Prise en compte des structures existantes sur le territoire.
- ✓ Mise en place d'accord contractuel de partenariat
- ✓ Apporter des réponses à des besoins identifiés
- ✓ Clause de non concurrence entre service mais de complémentarité d'action.

Raymond Brosniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande pourquoi l'UDAF de la Somme, qui représente les familles, ne figure pas parmi les membres de l'Association. Il demande s'il est possible qu'elle soit invitée, afin de participer aux travaux.

Le Président répond qu'il est possible que l'UDAF soit présente aux réunions, mais que le Conseil d'Administration étant déjà constitué, elle ne peut qu'être membre de l'Association.

Pascal Demonchy, commune de Lignières-Châtelain, fait part de la difficulté à laquelle est confrontée sa commune. Sa commune a la chance d'avoir une pharmacie et un médecin ; seulement, le médecin arrive à l'âge de la retraite et la commune a des craintes pour sa pharmacie. Il voudrait savoir par rapport au courrier, envoyé à la CCSOA et suite à l'entretien avec le Directeur de la CCSOA quelques mois auparavant, ce qu'il est possible de faire.

Le Président explique que sa demande a été évoquée en séance de travail, mais qu'il n'est pas possible pour la CCSOA, porteuse du projet, de remplacer les médecins et les pharmacies. Des solutions ont été formulées, telle que la mise en place de permanences à Lignières-Châtelain, mais à ce jour, rien n'est arrêté.

Pascal Demonchy explique que par rapport à sa demande initiale, son Conseil Municipal aurait aimé avoir une réponse et constate que sa demande n'est pas une priorité par rapport au dossier.

Le Président explique qu'au cours des différentes réunions de travail avec les médecins, un inventaire a été fait et à aucun moment les médecins n'ont évoqué le problème de Lignières-Châtelain, et qu'il n'est pas possible de faire sans les médecins.

Marc Dewaele, commune de Lachapelle sous Poix et Vice-président de la CCSOA, dit qu'il est difficile d'entendre dire que le dossier de Lignières-Châtelain ne nous préoccupe pas. Son dossier a été évoqué plusieurs fois en réunion, que c'est un vrai souci, mais il faut qu'il y ait une volonté des médecins.

Pascal Demonchy précise au final que par élégance et correction, il aurait aimé une réponse écrite.

Le Président ajoute que sans ce PER, la pharmacie de Lignières-Châtelain n'aurait jamais été évoquée dans les murs de la CCSOA.

Pascal Demonchy s'étonne de ce fait, car ce type de projet doit résulter d'un diagnostic de territoire et rappelle qu'il n'a jamais été invité à aucune réunion.

Le Président rappelle que l'Association est créée depuis juin dernier.

En l'absence de nouvelle question, le Président propose de passer au point suivant.

3.2 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Dissolution du syndicat mixte d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Longpré les Corps Saints / Airaines.

Le Président rappelle que toutes les communes ou syndicats ont reçu un dossier de la Préfecture concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. La CCSOA est concernée par deux syndicats. Le premier est le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'ancienne voie ferrée Oisemont / Longpré les Corps Saints / Airaines, où siègent actuellement deux délégués titulaires. Il précise par ailleurs, que les travaux d'aménagement démarrent prochainement.

Ce syndicat est présidé par M. Dufour, vice-président à la Communauté de Communes de la Région d'Oisemont. Le Préfet propose de dissoudre ce syndicat et propose un partenariat conventionnel entre les différentes Communautés de Communes. La CCSOA verserait sa participation à la Communauté de Communes de la Région d'Oisemont, qui serait chargée des travaux.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime approuve la dissolution du Syndicat Mixte de l'ancienne voie ferrée Longpré les Corps Saints/Airaines.

Dissolution du Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Vallée de l'Airaines.

Le Président invite Jean-Luc Lefebvre, commune d'Airaines, à évoquer ce point. Jean-Luc Lefebvre explique avoir rencontré Monsieur Senécat, Président de l'Association des pêcheurs d'Airaines, siégeant au Syndicat de la Vallée de l'Airaines. Celui-ci ne souhaite pas, tant comme le Président, M. Debray, adjoint à la mairie de Longpré, la dissolution du syndicat pour être rattachée à la vallée d'assèchement de la Nièvre. Ils veulent rester indépendants, estimant qu'ils font un bon travail avec l'AMEVA.

Jean-Luc Lefebvre peut affirmer dès maintenant que les Conseils Municipaux d'Airaines et de Longpré, ainsi que les communes de Laleu, Métigny, Allery voteront certainement contre cette dissolution.

Le Président informe que le bureau a également émis un avis défavorable à cette dissolution.

En l'absence de remarque, le Président propose de soumettre au vote.

Le Conseil Communautaire unanime s'oppose à la dissolution Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Vallée de l'Airaines.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la CCSOA aura à émettre un avis plus global sur ce schéma départemental de coopération intercommunale après la tenue, le 5 juillet prochain, d'une réunion avec les Syndicats d'Eau et les Syndicats scolaires en présence d'Eric Ménindès de la Préfecture.

3.3 - Bail de location du « Trianon »

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à revêtir de sa signature le bail à intervenir avec l'association Saint Firmin, propriétaire du cinéma le « Trianon », et d'en confier la rédaction à Maître STAMPER, notaire de la CCSOA, ainsi qu'à Maître DELANNOY notaire de l'évêché. Le bail emphytéotique sera d'une durée de 25 années à l'euro symbolique. Ce bail permettra, ensuite à la CCSOA de pouvoir réaliser les travaux de réhabilitation du cinéma.

Il précise que dans la rédaction du bail, il sera mentionné que les charges de fonctionnement du cinéma resteront à la charge de l'Association.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à revêtir de sa signature le bail à intervenir, ainsi que tous actes permettant l'aboutissement de ce dossier et confie la rédaction de l'acte à Maître Stamper, notaire de la CCSOA, associé à Maître Delannoy, notaire de l'Evêché.

3.4 - Création d'un groupement de commandes

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur la création d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Doullennais et la Ville d'Albert pour le choix du maître d'œuvre commun qui sera chargé de la réhabilitation des trois cinémas, dont le Trianon.

Notre Communauté de Communes est proposée pour être le coordonnateur du groupement de commandes. Il convient en la circonstance de constituer une Commission d'Appel d'offres spécifique laquelle doit être constituée d'un membre titulaire désigné par chaque membre du groupement. Il en va de même du suppléant.

Il propose sa candidature en qualité de membre titulaire et celle de Marc Dewaele en qualité de membre suppléant pour siéger au sein de la CAO.

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime approuve la convention constitutive du groupement entre les Communautés de Communes du Doullennais, du Sud Ouest Amiénois et de la ville d'Albert, élit pour siéger à la CAO en qualité de membre titulaire Alain Desfosses, et en qualité de membre suppléant Marc Dewaele.

4 Finances/Budget

4.1 - Budget principal : délibération modificative de crédits n°1

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à effectuer les mouvements de crédits suivants sur le budget principal de la CCSOA. Ces mouvements sont issus des conventions de mandats pour travaux de voirie et s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-458110 : Quevauvillers - rue de l'industrie	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458110 : Quevauvillers - rue de l'industrie	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458113 : Lafresnoye - RD 178	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458113 : Lafresnoye - RD 178	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458114 : Caulières	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458114 : Caulières	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458115 : Beaucamps le Vieux - ZA accès	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458115 : Beaucamps le Vieux - ZA accès	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458210 : Quevauvillers - rue de l'industrie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL R 458210 : Quevauvillers - rue de l'industrie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
R-458213 : Lafresnoye - RD 178	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
TOTAL R 458213 : Lafresnoye - RD 178	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
R-458214 : Caulières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
TOTAL R 458214 : Caulières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
R-458215 : Beaucamps le Vieux - ZA accès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
TOTAL R 458215 : Beaucamps le Vieux - ZA accès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
Total	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Total Général		30 000,00 €		30 000,00 €

André Fleury, commune de Gauville, rappelle qu'il a envoyé un courrier à la CCSOA pour demander à ce que les travaux de voirie sur sa commune soient différés d'une année et s'étonne que cela n'ait pas été acté.

Le Président prend acte de la remarque et précise à l'Assemblée que le montant des mouvements de crédits s'élève désormais à 30 000 € puisque les écritures concernant la commune de Gauville sont supprimées.

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à réaliser les mouvements de crédits à hauteur de 30 000 € sur le budget principal de la CCSOA.

4.2 - Suppression de l'APCP Travaux érosion

Le Président propose à l'Assemblée de procéder à la suppression de l'APCP (Autorisation de Programme/Crédits de Paiement) créée au budget 2009 pour les travaux de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement, le dossier n'ayant pu être mené à son terme dans les délais impartis. Le montant de l'AP était de 400 000 € avec 53 000 € de CP en 2009 et 347 000 € de CP en 2010.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à supprimer ladite APCP.

4.3 - Modification de l'APCP Equipement Aquatique

Le Président propose de modifier l'AP « Equipement aquatique » créée au budget de 2009, d'un montant total de 600 000 €, ainsi qu'il suit :

N°ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2011	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements ouverts au titre de l'exercice 2011	Restes à financer de l'exercice 2012	Restes à financer (exercices au-delà de 2012)
Equipement aquatique	600 000 €		600 000€		260 000 €	340 000 €	

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime modifie ladite APCP telle que proposée.

5 Tourisme

5.1 - Convention de gestion, d'entretien et de suivi des itinéraires de randonnée entre le Département de la Somme et la CCSOA : avenant n°1.

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention de gestion, d'entretien et de suivi des itinéraires de randonnée, qui consiste en l'ajout d'un circuit supplémentaire dans la liste des itinéraires pouvant bénéficier de l'aide à l'entretien du Conseil Général. Il s'agit du circuit VTT-VTC « le circuit du souffle », circuit des virades de l'espoir.

Le Président rappelle qu'actuellement 6 circuits du réseau départemental et 3 circuits du réseau local sont déjà conventionnés avec le Conseil Général.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Philippe Bosrédon, commune de Laleu, demande quel en sera le coût pour la CCSOA.

Le Président explique que cela consistera en quelques heures de débroussaillage.

Le Conseil Communautaire unanime approuve les termes de l'avenant n°1 ci-dessus et invite son Président à le revêtir de sa signature.

5.2 - Prix de vente des pochettes de randonnée du Conseil Général

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'année dernière, la CCSOA a mis à disposition dans les mairies et offices de tourisme qui le désiraient des fiches de randonnée. Cette année, dans le cadre de la saison touristique estivale, il est proposé d'acquérir des pochettes de randonnée du Conseil Général « secteur Amiénois », « Baie de Somme » et « Pays du Coquelicot » et de les revendre au tarif de 3€ l'unité.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime fixe le prix de vente des dites pochettes à 3 € l'unité.

6 Service d'aide à domicile

6.1 - Admissions en non valeur

Le Président propose d'admettre en non valeur les titres de 2007, 2008 et 2009 suivants, pour un montant total de 4 860.44 €.

Ces titres portent sur des prestations du Service d'Aide à Domicile, ayant fait l'objet d'un effacement de dettes par la commission de surendettement de la Banque de France.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime admet en non valeur les titres pour un montant total de 4 860,44 € et invite son Président à passer les écritures comptables nécessaires.

7 Culture

7.1 - Bibliothèque tête de réseau : fonds de concours 2010

Le Président invite Jean-Jacques Iriarte Arriola, vice-président en charge de la culture, à présenter cette question. Jean-Jacques Iriarte Arriola rappelle qu'actuellement deux bibliothèques sont reconnues tête de réseau à la CCSOA. Il s'agit pour ce fonds de concours de la bibliothèque d'Airaines ; la CCSOA participe aux frais de fonctionnement de la structure et au coût des actions dites d'intérêt communautaire. Au vu du bilan présenté par la commune, la commission culture propose de verser la somme de 35 556.98 € dont 19 470 € au titre des actions d'intérêt communautaire.

Jean-Marc Labesse, commune de Quevauvillers, souligne qu'il est très content pour Beaucamps-le-Vieux et Airaines de ce fonds de concours pour lequel il est tout à fait favorable, mais rappelle qu'il milite depuis le début pour que le système de tête de réseau soit modifié. Il souhaite que l'ensemble des communes qui ont des bibliothèques puissent bénéficier également d'une aide en termes de chauffage, éclairage, etc... considérant que cette compétence n'est mise en œuvre que partiellement, pour cette raison il s'abstiendra. Il précise enfin qu'à l'heure actuelle, les communes n'ont pas beaucoup d'aide alors qu'il faut financer un personnel qualifié et pallier à divers frais comme toutes les bibliothèques.

Jean-Jacques Iriarte Arriola, rappelle que lors de la dernière réunion de commission, ces points ont été examinés et ils se sont interrogés quant à l'avenir de ce que pourrait être les bibliothèques dans le territoire de la CCSOA. Il est vrai que, dans un premier temps, il a été souhaité de développer la lecture. L'accès aux livres passe bien sûr par la création de bibliothèques, et la mise en place d'un réseau se traduisant par l'achat de logiciels mis à la disposition des bibliothèques qui ne sont pas tête de réseau. Ce dispositif vise à être en place pour la fin de l'année, afin que les bibliothèques telles Quevauvillers, Molliens-Dreuil et d'autres soient reliées aux bibliothèques dites « tête de réseau » d'Airaines et de Beaucamps-le-Vieux, demain de Poix-de-Picardie, ainsi que les nouvelles bibliothèques appelées à se créer tel Liomer et sans doute Lignières-Châtelain.

Il rappelle qu'il ne faut oublier que dans les actions culturelles, il y a des spectacles et lectures qui sont proposés dans les bibliothèques, et ne sont pas uniquement réservés aux bibliothèques d'Airaines et de Beaucamps-le-Vieux. Lorsqu'il y aura 3 bibliothèques « tête de réseau », il faudra se poser la question de ce que l'on fait pour le réseau. L'action ne devra pas se limiter autour de 3 pôles, il faudra peut-être se dire est-ce que l'action autour du livre ne peut pas être aussi et complètement une compétence de la CCSOA. Il faudra s'interroger quant à cet avenir là.

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire par 56 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Labesse), décide l'octroi d'une somme de 35 556.98 € au titre du fonds de concours 2010 dont 19 470 € au titre des actions d'intérêt communautaire.

8 Equipement aquatique

8.1 - Procédure de consultation pour le choix de l'architecte

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la procédure de consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre qui sera chargée de la réalisation du futur équipement aquatique de la CCSOA.

Parmi les différents modes de construction analysés : la loi Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP), le marché conception/réalisation, le bail emphytéotique administratif, le contrat de partenariat, la concession, la commission « Aquatique » et le bureau se sont positionnés en faveur de la procédure la

plus usitée, à savoir la loi MOP. La Loi MOP permettra au conseil communautaire de se positionner à chaque étape de la procédure.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime décide d'effectuer la consultation pour le choix d'un architecte selon la procédure loi MOP avec concours sur esquisses.

9 Voirie

9.1 - Fonds de concours

Le Président rappelle à l'Assemblée que chaque année la CCSOA réalise des travaux de bordurage. La CCSOA règle l'ensemble des travaux et demande le reversement de 50 % par les communes. Sont concernées :

- Commune d'Hornoy le Bourg, bordurage rue de l'Eglise, montant estimatif avant travaux : 4 736.95 € HT.
- Commune de Bussy les Poix, bordurage rue du Moulin, montant estimatif avant travaux : 42 324.74 € HT.
- Commune de Quevauvillers, bordurage rue des Zentes, montant estimatif avant travaux : 68 402.82 € HT.
- Commune de Quevauvillers, bordurage rue des Prés Hauts, montant estimatif avant travaux : 3 782.64 € HT.
- Commune de Lafresguimont Saint Martin, bordurage rue de la Chapelle, montant estimatif avant travaux : 19 124.50 € HT.
- Commune de Lafresguimont Saint Martin, bordurage rue de la Chapelle Bis, montant estimatif avant travaux : 6 317.98 € HT.
- Commune de Lafresguimont Saint Martin, bordurage rue Laboisière à Beaucamps le Vieux (Laboisière), montant estimatif avant travaux : 2 985.34 € HT.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime fixe le montant des fonds de concours ci-dessus et autorise son Président à assurer le recouvrement des sommes ci-dessus.

10 Informations

10.1 - Attribution de subventions

Le Président informe l'Assemblée que le bureau a attribué les subventions suivantes :

- 500 € au Syndicat d'Initiative d'Airaines pour l'organisation des floralies 2011.
- 1 000 € au Syndicat d'Initiative d'Airaines pour l'organisation du 10^{ème} anniversaire de son carnaval.
- 273 € à la Tierce Picarde pour son concert qui s'est déroulé le 8 janvier 2011.
- 2 000 € à la compagnie Tout à Trac pour sa représentation théâtrale « Du bout de leurs plumes ».

10.2 - Marché attribué

Le marché de télégestion a été attribué à la société FXD à Premesques pour un montant estimatif de 63 888.74 € HT pour les trois années de marché. La mise en service de la télégestion est prévue à date du 1^{er} octobre 2011.

10.3 - OPAH

Jean-Jacques Stoter, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, informe l'assemblée du lancement de la consultation pour le recrutement de l'opérateur qui sera chargé du suivi-animation de

l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Il précise que l'OPAH devrait être opérationnelle à compter de novembre 2011.

Il rappelle que l'opération est bien ciblée sur les priorités de l'Etat : l'habitat très dégradé. Les aides iront essentiellement aux propriétaires occupants à faible revenu avec des logements en mauvais, voire très mauvais état.

11 Questions diverses

Le Président cède à la parole à Jean-Jacques Stoter, représentant de la CCSOA au sein de la MLIFE (Mission Locale Insertion Formation Emploi). Jean-Jacques Stoter rappelle que depuis le 1^{er} juin dernier, il est le trésorier de cette structure, fusion de la Mission Locale et de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Il précise que les élus auront à la fin de la séance les bilans 2010 de la mission locale et de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Par ailleurs, il ajoute que cette structure a vocation à intervenir dorénavant auprès de tous les publics qui sont dans une recherche d'information pour leur orientation, leur recherche de formation ou d'emploi. Il a invité les services de la MLIFE à entrer en contact avec les élus de proximité, afin de toucher le plus possible les jeunes, lorsque ceux-ci ne répondent pas à leur sollicitation. Il invite ensuite les élus à participer au petit-déjeuner organisé par la MLIFE le mercredi 13 juillet 2011 à 8h30 à l'antenne de Poix-de-Picardie.

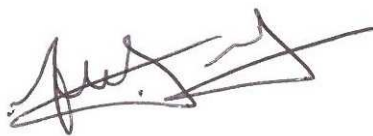
12 Lieu du prochain conseil communautaire

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu probable du prochain Conseil Communautaire en la salle des Fêtes de Villers-Campsart.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marie TURLLOT



Le Président,

Alain DESFOSSÉS

